

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par le soussigné greffier que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **24 février 2025 à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété située au 874, 25^e Avenue (lots 3 523 794 et 3 492 974), secteur de Saint-Augustin (2024-0200) :

Afin de permettre :

- une largeur de lot de 36,09 mètres (pour le lot projeté 6 653 078), alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 45,00 mètres pour un terrain non desservi.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 27 janvier 2025

Le greffier,

Nicolas Bucci, avocat